



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GUERINET Patrick, maire.

Conseillers présents : BEAUVALLET Pascal, BOUCHARD Laurent, BOUTTET Joëlle, BRENDL Marc, DELAFOY Jacky, DU MOULIN DE LA BRETECHE Anne, DOS SANTOS Rémy, FARINHA Anne, GIRARD Mickaël, GUERINET Patrick, VINCNET Michel.

Conseillers absents : Néant



1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 NOVEMBRE 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 4 novembre 2025.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MME Anne DU MOULIN DE LA BRETECHE est désignée secrétaire de séance.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DSIL/DETR) POUR LES AMÉNAGEMENTS DES TROTTOIRS «RUE DU PORTAIL »

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 04 novembre dernier, le conseil a délibéré favorablement à l'unanimité, pour accepter la proposition financière du cabinet INCA comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement des trottoirs rue du portail. L'entreprise INCA a fait une estimation sommaire des travaux pour un montant de 44 380 € HT. Le maire propose au conseil de demander une subvention à l'État pour ces travaux au titre de la DETR/DSIL 2026. Le maire informe le conseil que ce dossier peut ne pas être accepté mais propose cependant d'en faire la demande. Le conseil vote, à l'unanimité, la demande de subvention au taux maximum.

4/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR CONGÉS DE MALADIE ORDINAIRE

Le maire informe le conseil que la loi de finances 2025 a prévu de nouvelles règles d'indemnisation pour les agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) durant les congés de maladie ordinaire à compter du 1^{er} mars 2025.

Il précise que les règles relatives au régime indemnitaire prévues dans la délibération en vigueur de chacune des collectivités, doivent être appliquées et le régime indemnitaire en CMO doit être ainsi maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.

L'agent placé en CMO percevra à partir du 1^{er} mars 2025, 90% de son traitement durant les 3 premiers mois et conséquent également 90% de son régime indemnitaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les nouvelles règles de modulation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en cas d'absence :

Type d'absence	Modulation de l'IFSE sur la commune
Congé de Maladie Ordinaire rémunéré à 90% du traitement	IFSE à 90%
Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) = <i>accident de service et congé pour maladie professionnelle (ne sont pas concernés les accidents de trajet)</i>	IFSE à plein traitement
Maternité, paternité, adoption	IFSE à plein traitement
Congé de Longue Durée	Suppression de l'IFSE
Temps partiel thérapeutique	IFSE maintenu dans les mêmes proportions que le traitement

5/ DÉLIBÉRATION CONTRAT COLLECTIF AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE ET SANTE ET PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil que les collectivités ont l'obligation, de participer aux contrats de leurs agents, de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 et de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

La participation à verser aux agents est obligatoire avec un montant minimum :

- À compter du 1^{er} janvier 2025 : minimum de 7 € brut mensuel par agent pour la prévoyance (à ce jour, la commune a délibéré pour 15 €)
- À compter du 1^{er} janvier 2026 : minimum de 15 € brut mensuel par agent pour la santé (à ce jour, la commune a délibéré pour 5 €)

La commune à ce jour a signé une convention avec le CDG 45 pour la prévoyance et santé jusqu'au 31/12/2026. Une nouvelle consultation pour proposer aux collectivités du Loiret de nouvelles conventions au 1^{er} janvier 2027 va être lancée. Les collectivités doivent délibérer pour donner mandat au CDG45 et définir les montants de participations des communes.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide de donner mandat au CDG45 pour la consultation et de verser une participation de 15 € brut pour la prévoyance et de 15 € brut pour la santé. Le maire rappelle que les agents ne sont pas dans l'obligation d'adhérer à ces contrats.

6/RÉFLEXION SUR LE NOM DU GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL À PROPOSER AU SIIS BOYNES GIVRAINES YÈVRE LA VILLE)

Le Syndicat Scolaire Intercommunal d'Intérêt Boynes – Givraines – Yèvre-La-Ville (SIIS BGY) doit proposer à la CCDP un nom pour le groupe scolaire communautaire en construction à Boynes.

Le Président a demandé aux 3 conseils municipaux de lui faire remonter des propositions. La synthèse sera présentée lors de la prochaine réunion du syndicat en décembre. Les délégués devront arrêter un nom faisant consensus entre les 3 communes.

QUESTION DIVERSES

- POINT SUR LE REPAS DU CAS ET LA DISTRIBUTION DES COLIS

Le maire informe que le repas du CAS s'est bien passé. Les 37 participants étaient contents du choix du repas, du traiteur et de l'animation. Les colis seront distribués prochainement par les membres du CAS (3 colis « couple », 3 colis « individuels sucrés salés » et 2 colis individuels « spécial EHPAD »). Rappel : Distribution pour les personnes de 80 ans et plus ne s'étant pas inscrites au repas.

- POINT SUR LA COUPE DE BOIS

Le maire informe le conseil qu'il a convoqué les volontaires pour la coupe de bois samedi 29 novembre sur le lieu d'affouage. Un découpage avait été préparé par le maire, l'Adjoint et 2 conseillers municipaux. Le tirage au sort a été effectué pour l'attribution de chacun des 8 lots. Les bénéficiaires ont jusqu'au 31 mars pour terminer les coupes.

- ACQUISITION DE DEUX TABLES COMPLÉMENTAIRES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire explique au conseil que l'aménagement de la nouvelle salle de conseil nécessite pour une meilleure disposition l'achat de tables d'angles supplémentaires. Après discussion, le conseil décide à l'unanimité l'achat des deux tables pour un montant de 923.46 € HT.

- AFFAIRES DIVERSES

➤ Cérémonie du 11 novembre

Le maire remercie les habitants présents à la cérémonie du 11 novembre, journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix. Ils ont pu, ainsi, rendre hommage à tous les « Morts pour la France ».

➤ Vols sur la commune

Le maire informe les élus qu'au cours de la semaine 48 :

- le panneau « Givraines » placé à l'entrée de Givraines rue de la Mairie a été dérobé. Le Conseil Départemental procédera à son remplacement.
- Les 2 petits panneaux « réservé Mairie » plantés au niveau du parking rue de la Mairie devant la salle communale ont disparu cette même semaine
- Un des 2 « chrysanthème en cascade » placé sur le pilier de chaque côté de l'entrée du cimetière a également disparu.

Face à ce constat, les élus déplorent le manque de civisme en constant développement.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ Date des vœux de la municipalité et de la réunion publique – RAPPEL

Vœux traditionnels du maire et réunion publique seront organisés le **17 janvier 2026 de 10h à 12h**. Comme chaque année, une invitation sera distribuée aux Givrainois(e)s début janvier.

❖ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé **lundi 22 décembre et du jeudi 25 décembre au dimanche 04 janvier** 2025. En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91.

❖ PROCHAINES ACTIVITÉS DE L'AMICALE DE GIVRAINES 1^{ER} SEMESTRE 2026 (AG du 14/11/2025).

- ✿ Loto : dimanche 11 janvier 2026
- ✿ Galettes offertes aux habitants (sur inscription à venir) : samedi 24 janvier 2026
- ✿ Après-midi jeux intergénérationnel : dimanche 1^{er} mars après-midi
- ✿ Théâtre avec la troupe des "Loisirs Chamboniots" : dimanche 22 mars après-midi
- ✿ Randonnée dinatoire : samedi 25 avril à partir de 17h 30

*Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines*

